

LE SYSTÈME DE SUIVI SANITAIRE EN NORD - PAS-DE-CALAIS

De l'émergence d'un signal sanitaire ayant une composante
environnementale jusqu'au traitement :
qui fait quoi ?
qui décide de quoi ?

Une question de temps pour la réponse

Déclenchement bref de réponse :

Veille et sécurité sanitaire : l'ARS

L'ARS a la **responsabilité** de la **coordination** et de la **gestion** de l'ensemble des **alertes** et **signaux** sanitaires de la région, ainsi que de la rédaction des plans relevant de la sécurité ou de la défense au niveau régional.

Une question de temps pour la réponse

Structuration durable d'une réponse à un signal sanitaire en lien avec l'environnement

Plan Santé environnement 2009 - 2013

Le Plan national santé environnement vise à répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement. [...] l'ensemble de l'expertise publique française dans ce champ a été réuni au sein d'une commission d'orientation pour bâtir un diagnostic de l'état des risques sanitaires liés à l'environnement dans notre pays.

Ses objectifs prioritaires sont :

- Garantir un air et une eau de bonne qualité
- Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers
- Mieux informer le public et protéger les populations sensibles (enfants et femmes enceintes)

Une question de temps pour la réponse

Plan Régional Santé environnement 2009 - 2013 (ARS, DREAL, CR)

Thématiques :

Points noirs environnementaux

La dégradation du cadre de vie fait naître des menaces pour la santé publique. Afin de mieux cibler l'action des pouvoirs publics et prévenir les populations des risques encourus, les acteurs régionaux concernés doivent se mobiliser. L'objectif est de détecter et d'investiguer les zones d'inégalités environnementales sur le territoire pour en évaluer les effets sanitaires, définir et mettre en œuvre les mesures adaptées de remédiation.

Qualité de l'air

Expositions domestiques

Habitat

Qualité de l'alimentation

Connaissances

L'ARS

L'Agence régionale de santé

L'Agence Régionale de Santé est l'interlocuteur unique en charge du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique.

A L'ARS

Cellule régionale de veille, alerte et gestion (CRVAGS)

Ses missions :

- ✓ assurer la réception de l'ensemble des **signalements sanitaires** : signalements d'évènements sanitaires en dehors de tout système de surveillance organisé (exemple : syndrome psychogène collectif, gale, etc.) et signalements dans le cadre de systèmes de surveillance organisés (maladies à déclaration obligatoire, indicateurs de surveillance dépassant un seuil d'alerte...);
- ✓ vérifier et valider si besoin les signaux en lien avec la **Cellule de l'Institut de veille sanitaire (InVS)** en région (CIRE);
- ✓ **assurer la gestion des signalements** et des alertes selon les procédures en vigueur ;
- ✓ préparer des outils de gestion des situations d'alertes en liaison avec la plate-forme (ex : avec l'éducation nationale pour les pathologies infectieuses) ;
- ✓ animer le réseau des partenaires susceptibles de transmettre des signaux sanitaires en lien avec la CIRE ;
- ✓ organiser le lien avec l'administration centrale dans le cadre de la gestion des alertes ;
- ✓ organiser l'astreinte régionale médicale.

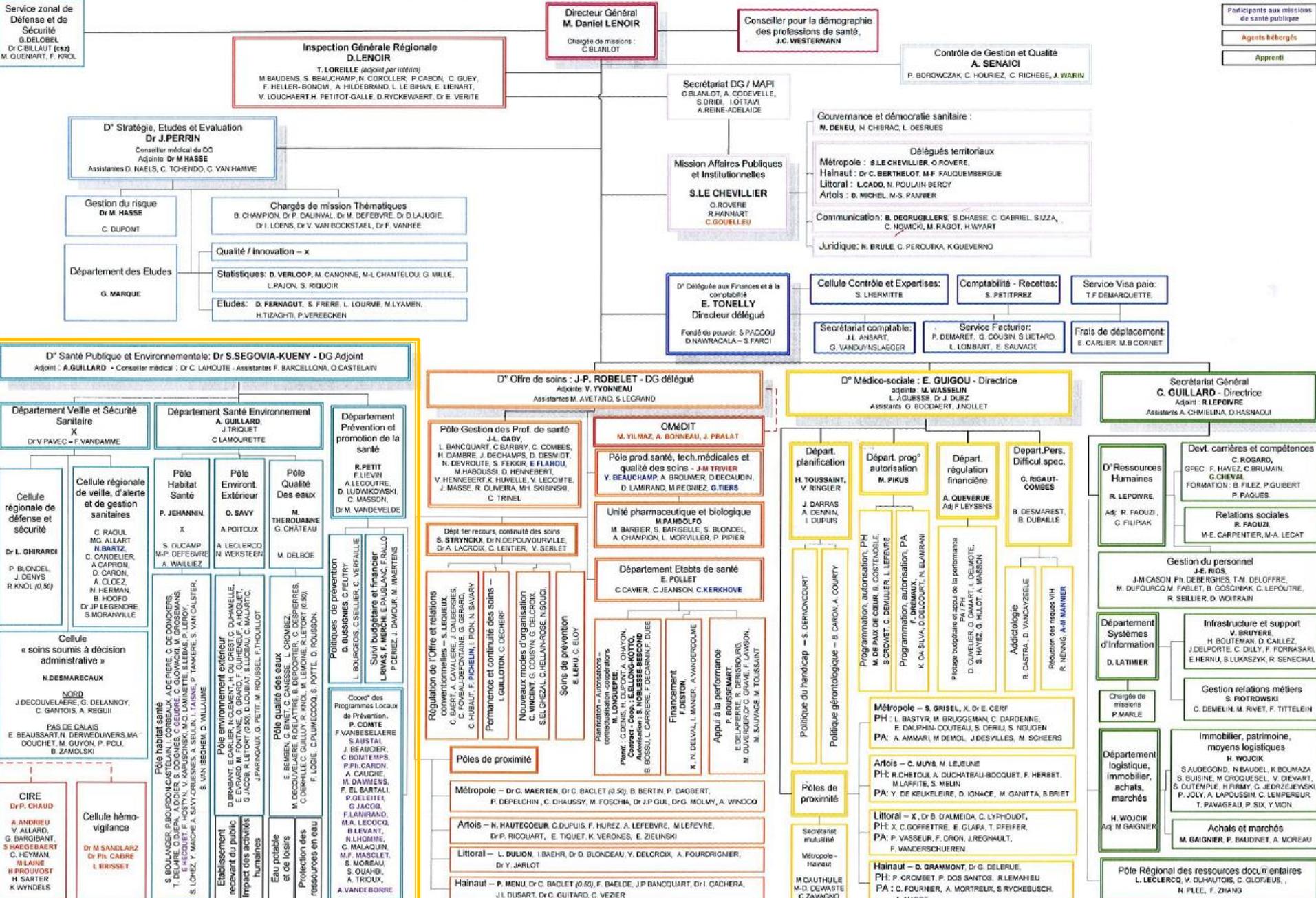
A L'ARS

Cellule régionale défense et sécurité (CRDS)

- ✓ Elle est en charge de la coordination des actions de préparation à la **gestion d'évènements exceptionnels**.
- ✓ Elle contribue aux actions locales de sensibilisation et de formation, et participe aux exercices de simulation de crise ainsi qu'aux retours d'expérience.
- **Ces évènements exceptionnels, susceptibles de générer des situations de crise sanitaire, sont la conséquence de risques identifiés :**
 - les risques naturels : tempêtes, inondations, séismes...
 - les risques technologiques fixes / non fixes : liés aux activités industrielles, nucléaires ou biologiques, ou au transport de matières dangereuses
 - les risques sociétaux : terrorisme, manifestations...
 - les risques liés aux réseaux : coupure d'électricité, eau potable...
 - les risques liés au transport : accident d'aéronef, carambolage, accident ferroviaire...

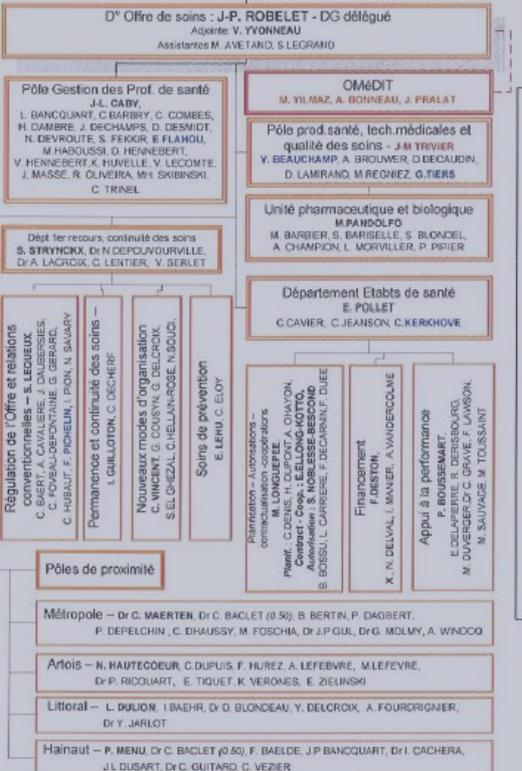
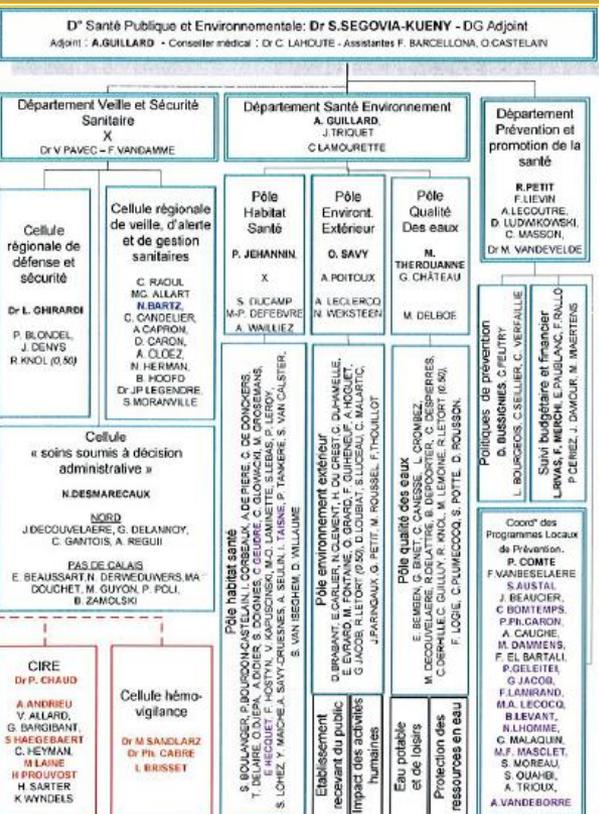
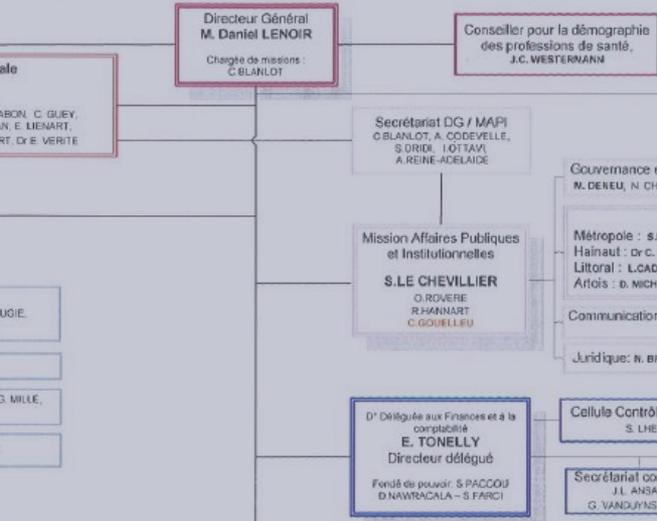
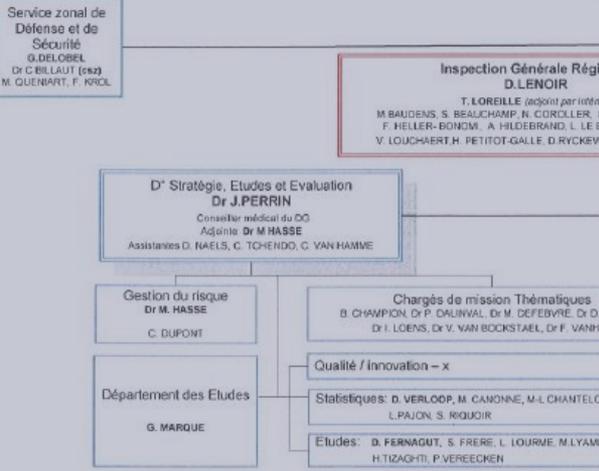
ORGANIGRAMME Nominatif - ARS Nord Pas de Calais

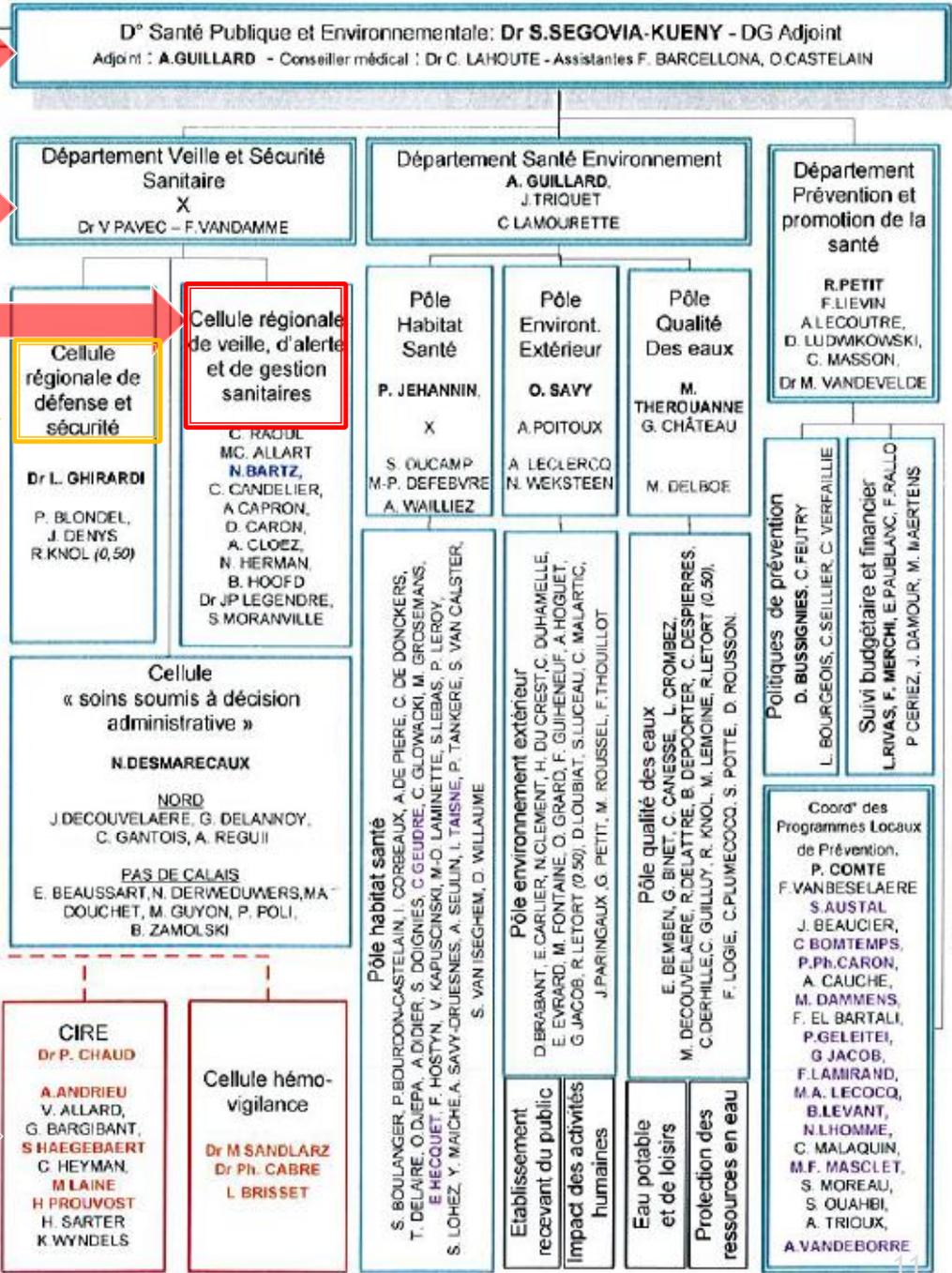
- Mises à Disposition
- Participants aux missions de santé publique
- Agents étrangers
- Apprenti



ORGANIGRAMME Nominatif - ARS Nord Pas de Calais

- Mises à Disposition
- Participants aux missions de santé publique
- Agents étrangers
- Apprenti





Exemple Aniche 2007

Santé environnement

Investigation d'une suspicion d'agrégat d'hémopathies malignes et de lymphomes à Aniche (Nord)

1984-2006

Histoire

- I. Pétition adressée à la Ddass en février 2007 par un plaignant évoquant une contamination des habitants d'un quartier par des rejets d'entreprises. 8 cas de leucémies en 10 ans.
- II. La Ddass saisit la Cire en avril 2007 qui publiera son rapport en septembre 2010.
- III. Le rapport conclu pour la période 1984 (premier cas) 2006 (dernier cas) à :
 1. Un excès de leucémies chez les enfants ;
 2. Une moindre incidence des leucémies aigües et lymphomes malins (non hodgkiens) ;
 3. Rappelle le passé industriel d'activités polluantes et signale qu'aucune exposition particulière en lien n'a pu être trouvée ;
(Possibilité de pesticides rémanents avant construction du quartier le plus touché)
 4. Qu'en raison de l'effectif de la commune et de la durée de l'enquête certains tests statistiques (significativité des Ratios standardisés d'incidence) n'atteignaient pas leur performance.

Comment a été faite l'enquête ?

- I. Calculs des ratios standardisés d'incidence :
 - ✓ Cas observés/cas attendus

- II. Collecte de données environnementales :
 - ✓ Sources industrielles, Dréal (Drire)
 - ✓ Dddas pollution de l'eau
 - ✓ Mairie pour historique des activités industrielles
 - ✓ Atmo pour pollution de l'air
 - ✓ Bases de données des sites industriels (Basias) et sols pollués (Basol)
 - ✓ Insee pour effectifs de population durant la période
 - ✓ Autres données : Rose des vents, terrain.

- III. Recherche de l'effectif de malades :
 - ✓ Registre national des hémopathie malignes de l'enfant ;
 - ✓ Enquête auprès des médecins généralistes d'Aniche et à proximité ;
 - ✓ Données d'activité des établissements hospitaliers Pmsi ;
 - ✓ Médecins hospitaliers (Lille Valenciennes) consultés lorsque les dossiers des patients ont été retrouvés

- IV. Comparaisons avec ce que dit la bibliographie pour les facteurs de risques

- V. Analyse de la survenue des cas dans le temps

- VI. Répartition géographique

L'ARS

Le plan stratégique régional de santé PSRS

Le PSRS est le socle stratégique qui fixe les grandes orientations et les objectifs de santé pour la région.

Il est le garant de la cohérence entre la politique de santé menée dans la région et les politiques nationales de santé.

Il vise, conformément à la Constitution, à permettre à tous l'accès à la protection de la santé.

Il repose sur une évaluation des besoins de santé et de leur évolution prévisible, et sur une analyse de l'offre préventive, sanitaire et médico-sociale proposée pour satisfaire ces besoins.

Projet régional de santé : des schémas, des programmes

Le PSRS est complété par trois schémas thématiques :

- le schéma régional de prévention (SRP) vise à promouvoir une politique de prévention, de promotion de la santé et d'éducation pour la santé,
- dans le domaine de l'organisation des soins en ville et à l'hôpital, le schéma régional de l'organisation des soins (SROS) doit prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences d'efficacité et d'accessibilité géographique,
- le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) a quant à lui pour but de prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'offre des établissements et services médico-sociaux, afin notamment de répondre aux besoins de prises en charge et d'accompagnements médico-sociaux de la population handicapée ou en perte d'autonomie.

Les schémas

Ces schémas s'appuient sur les orientations stratégiques définies dans le PSRS pour préciser les actions que mènera l'Agence dans les cinq années à venir.

1. Schéma régional de prévention
2. Schéma régional d'organisation médico-sociale
3. Schéma régional de l'organisation des soins
4. Volets médicaux du SROS

Annexes thématiques du SROS :

- ✓ Indicateurs de pilotage de l'activité hospitalière
- ✓ Éducation thérapeutique du patient
- ✓ Permanence des soins ambulatoires
- ✓ Zonage
- ✓ Transports sanitaires
- ✓ Réseaux de santé
- ✓ Pharmacies
- ✓ Système d'information - télémédecine / télésanté

Les programmes

Les programmes

Des programmes spécifiques complètent le dispositif et déclinent au plus près des territoires les modalités d'application des schémas. Les programmes actuellement arrêtés sont les suivants :

- ✓ Maladies chroniques : la broncho-pneumopathie chronique obstructive
- ✓ Veille, alerte et gestion des urgences sanitaires
- ✓ Prévention des Infections liées aux soins
- ✓ Santé des personnes détenues
- ✓ Système d'information - télémédecine / télésanté
- ✓ Programme régional d'accès aux soins de santé
- ✓ Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
- ✓ Programme pluriannuel régional de gestion du risque
- ✓ Programme Régional Cancers 2011-2015

Les 36 programmes nationaux

SANTÉ GÉNÉRALE DES POPULATIONS

1. Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies
2. La prise en charge et la prévention des addictions
3. Plan santé des jeunes 16-25 ans
4. Deuxième programme national nutrition santé
5. Plan national de prévention bucco-dentaire
6. Politique de santé pour les personnes placées sous main de justice
7. Plan autisme

MALADIES CHRONIQUES

1. Plan d'actions national « accidents vasculaires cérébraux »
2. Plan Cancer
3. Plan national maladies rares 2
4. Plan Alzheimer et maladies apparentées
5. Programme de développement des soins palliatifs
6. Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes
7. de maladies chroniques
8. Plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur
9. Programme d'actions en faveur de
10. la broncho-pneumopathie chronique obstructive

RISQUES INFECTIEUX

1. Programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
2. Plan stratégique national de prévention
3. des infections associées aux soins
4. Programme national de prévention des infections nosocomiales 2009-2013
5. Plan national de lutte contre les hépatites B et C
6. Programme de lutte contre la tuberculose en France
7. Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France
8. Plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques
9. Plan national anti-dissémination chikungunya - dengue en métropole

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

1. Plan national santé environnement PNSE2
2. Plan de santé au travail 2010/2014
3. Plan de prévention des accidents de la vie courante
4. Plan d'action chlordécone en Martinique et en Guadeloupe

PRÉPARATION ET GESTION DES ALERTES SANITAIRES

1. Règlement sanitaire international
2. Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale »
3. Plan blanc et Plan Blanc élargi
4. Plan national canicule
5. Plan grand froid - plan hiver